

CIA 2020

Les circulaires pour le complément indemnitaire annuel sont parues !

Pas de surprise en 2020 !

Les montants moyens du CIA ne changent pas, ils sont identiques aux années précédentes.

Heureusement, notre syndicat s'en était préoccupé très tôt pendant la crise du COVID

Notre OBJECTIF était d'éviter que l'enveloppe dédiée au CIA serve à payer les primes COVID !



Rappelons d'ailleurs que notre secrétaire générale adjointe, Marie-Line MISTRETTA, avait interpellé le Ministre de l'intérieur à ce sujet, le 4 mai 2020, pour s'assurer que le CIA serait bien versé !

A RETENIR !

La majoration attribuée au **service des étrangers** est maintenue : 100 euros pour les A, 80 euros pour les B, 70 euros pour les C.

Une augmentation du CIA de 100 euros est actée pour le **corps des assistants de service social** des services centraux et déconcentrés du MI.

DU NOUVEAU POUR LES TECHNIQUES ET LES SIC !!!

En complément du CIA individuel, **un CIA collectif** pourra être versé à une partie des effectifs.

Les directeurs disposeront d'une **enveloppe de 150 euros par agent**, en plus de l'enveloppe indemnitaire du CIA individuel calculée sur la base de 30% des effectifs.

Ce CIA collectif pourra être attribué à **certains agents** en cas de fortes sollicitations ou réalisation d'un projet de service. Il **s'ajoute au CIA individuel et ne peut dépasser 250 euros par agent**.



Un CIA 2020 sans dialogue social, que nous dénoncerons si M. DARMANIN maintient sa bilatérale avec FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MI

*Un syndicat libre et moderne,
un syndicat qui se bat au présent pour garantir votre avenir !!!*